

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Xavier PARIS

Objet : Budget Primitif 2025.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gujan-Mestras, salle des mariages sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 5 décembre 2024

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-président de TERRA OSTRA
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Michel CARRARA, Parc la Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Paquito SANCHEZ, commerçant
- Grégory DEBORD, Filière nautique

Absents excusés :

- Kevin LANGLADE, conseiller municipal – donne procuration à Corine CAZADE
- Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Stephan PEY
- Sandra PEIGNON – donne procuration à Xavier PARIS
- Cyrille CARRERE – donne procuration à Michel CARRARA
- Christel SANCHE – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
- Jean-Pierre PETIT
- Ludovic DUCOURAU

Conformément à :

- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du Code du Tourisme,
- au décret d'application n° 2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux Offices de Tourisme et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20241219-DELIB2CA121224-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Et, à la suite du débat d'orientations budgétaires 2025 qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration, le 8 novembre dernier, le budget primitif 2025 de TERRA OSTRA est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Tel que présenté dans le document budgétaire, le budget primitif 2025 de l'EPIC TERRA OSTRA s'équilibre globalement à **1 499 300 €.**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 1 472 800 €.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre 011 Charges à caractère général :	649 600 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	774 000 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	5 000 €
Chapitre 66 Charges financières :	4 500 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	13 200 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections :	26 500 €

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre 70 Vente de produits, prestations de services :	916 440 €
> <u>Tourisme</u> (Office de Tourisme, Maison de l'Huître, Camping de Verdalle)	784 540 €
> <u>Animation économique</u> 10 900 € (Office du Commerce et de l'Artisanat)	
> <u>Animation culturelle</u>	121 000 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	296 060 €
Taxe de séjour	
Chapitre 013 Atténuations de charges :	18 000 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

242 300 €

- Subvention de la ville de Gujan-Mestras pour un montant de 239 000 €
- Subvention exceptionnelle de la SOFIA pour Gujan Thrillers Festival d'un montant de 2 300 €
- Subvention exceptionnelle du Conseil Départemental pour les Jeudis de Larros d'un montant de 1 000 €

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 26 500 €.

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

3 500 €

(Logiciels professionnels et licences bureautiques, site internet de la Maison de l'Huître).

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

23 000 €

(Agencement dans les structures, mobilier, matériel informatique et autres agencements divers).

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections

26 500 €

Le budget primitif 2025, pour lequel nous devons délibérer, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2025 de TERRA OSTRA tel que présenté.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.


Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20241219-DELIB2CA121224-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024